|  |
| --- |
| cms_logo-for_letterhead_blackUNEnvironment_Logo_French_Short_black |
|  | **MÉMORANDUM D’ENTENTE SUR LA CONSERVATION DES REQUINS MIGRATEURS** | CMS/Sharks/MOS3/CRP713 décembre 2018 |

**PROJET DE MANDAT DU**

**GROUPE DE TRAVAIL INTERSESSIONS SUR LES MESURES DE CONSERVATION**

Le groupe de travail intra-session de la MOS3 sur les “Mesures de conservation spécifiques aux espèces " a conclu ce qui suit pour la période intersessionnelle :

1. Considérations générales :

* la réunion n'était pas prête à prendre une décision sur les mesures de conservation spécifiques à l'espèce comme recommandé par le Comité consultatif ;
* les fiches d'information ont été jugées utiles en tant que source d'information et d'orientation pour les Signataires;
* il faudrait produire des fiches d'information supplémentaires résumant les mesures prises pour toutes les espèces;
* les fiches d'information contenant des informations sur le MdE Requins devraient être mises à jour.

2. Tâches :

* les signataires devraient examiner les fiches d'information ;
* le Comité consultatif finalise les fiches d'information en fonction des commentaires reçus par les Signataires ;
* les fiches d'information devraient être mises à jour régulièrement en fonction des nouvelles informations fournies par le Comité consultatif ;
* le titre alternatif "Suggestions d'action" au lieu de "Recommandations pour des mesures de conservation spécifiques à une espèce" devrait être utilisé dans les fiches d'information.

3. Processus d'examen des fiches d'information sur les espèces :

* le Secrétariat met les fiches d'information à la disposition des Signataires pour commentaires jusqu’au **31 mars 2019** ;
* le Secrétariat facilite la communication entre les Signataires et le Comité consultatif;
* le Président du Comité consultatif, avec l'appui de l'Afrique du Sud, compile les commentaires.
* Le Comité consultatif finalise les fiches d'information sur la base des commentaires reçus et fournit aux Signataires, d'ici la date limite du **30 avril 2019**, une version finale pour information ;
* Si aucune objection n’est recue de la part des Signataires d’ici la fin juin 2019, **,**

le Secrétariat mettra les fiches d‘information à disposition en ligne et en version papier selon les besoins.